

RENTRÉE SCOLAIRE 2022-2023

PRÉ-INSCRIPTION

PRÉ-INSCRIPTION SCOLAIRE

DU 31 JANVIER > 30 AVRIL 2022

Les pré-inscriptions de votre enfant pour la rentrée scolaire de septembre 2022 ont lieu auprès du service scolaire **du 31 janvier au 30 avril 2022.**

Pour remplir cette formalité :

- Retirez le formulaire en mairie ou sur le site de la Ville
- Remplissez-le
- Retournez celui-ci, accompagné des documents requis, en mairie ou par courrier électronique à :

scolaire@verrieres-le-buisson.fr.

Service scolaire

scolaire@verrieres-le-buisson.fr

01 69 53 78 34

www.verrieres-le-buisson.fr

Verrières-le-Buisson



RENTRÉE SCOLAIRE • 2022-2023

PRÉ-INSCRIPTIONS

LES PRÉ-INSCRIPTIONS CONCERNENT :

- Les enfants **nés en 2019**, entrant en petite section de maternelle,
- Les enfants **nés en 2016**, entrant en cours préparatoire,
- **Les nouveaux arrivants**

PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- 1- **Formulaire dûment renseigné**
- 2- **Livret de famille** (pages des parents et des enfants)
- 3- **Justificatif de domicile de moins de 3 mois** (NB : pour les personnes hébergées chez un tiers : une attestation d'hébergement + justificatif de domicile et CNI de l'hébergeant + attestation CAF ou tout autre justificatif au nom du demandeur à l'adresse de l'hébergeant)
- 4- **Photocopie des vaccins**
- 5- **Pour les couples séparés ou divorcés**, une autorisation écrite du parent qui n'effectue pas l'inscription et une copie de la décision (ordonnance, jugement) mentionnant la résidence principale de l'enfant
- 6- **Certificat de radiation** établi par l'ancienne école pour les nouveaux arrivants

POUR LES DEMANDES DE DÉROGATION :

Date limite de dépôt des demandes de dérogation avec courrier des parents dûment motivé, le 30 avril 2022.

L'inscription définitive se fera dans un second temps, directement auprès des directrices des écoles.

Service scolaire

scolaire@verrieres-le-buisson.fr

01 69 53 78 34

www.verrieres-le-buisson.fr

Verrières-le-Buisson

